



Code d'Honneur d'Éthique et de Bonnes Pratiques de l'ASI pour les Leaders Spirituels

Conformément à la mission de l'ASI qui est d'encourager les enseignants, guides et leaders spirituels à mener leurs activités de la manière la plus compétente et éthique possible — et afin de contribuer à protéger la relation sacrée entre l'enseignant et l'étudiant — tous les membres sont tenus d'adhérer aux principes suivants.

Dans les points ci-dessous, le terme « enseignants » représente l'ensemble des fonctions professionnelles que nos membres peuvent exercer, et le terme « étudiant » représente tous ceux dont ils sont au service.

Code d'Honneur

En tant qu'enseignants spirituels, nous nous engageons à :

1. Nous tenir aux normes les plus élevées d'éthique, de comportement approprié et de compétence professionnelle, tels que communément reconnus par nos pairs.
2. Exercer nos rôles d'enseignants avec bienveillance et compassion, tant dans les interactions individuelles que collectives.
3. Respecter les droits, la dignité et la sécurité de tous les étudiants et collègues praticiens.
4. Favoriser l'autonomie, l'émancipation, l'autosuffisance et la maturité émotionnelle chez nos étudiants.
5. Traiter avec respect les questions, préoccupations, doutes et expériences des étudiants, sans jamais banaliser ou rejeter leurs interrogations.
6. Être conscient de soi, ouvert et humble quant aux limites de nos connaissances et de notre expérience.
7. Ne faire que des déclarations honnêtes et réalistes concernant les bénéfices de nos enseignements, pratiques, cours et autres offres.
8. S'abstenir de prodiguer des conseils sur des sujets qui ne relèvent pas de nos domaines de formation et d'expertise, et faire des recommandations appropriées si nécessaire.
9. Être honnête et transparent concernant les questions commerciales et financières pertinentes pour nos étudiants, clients, donateurs et autres parties prenantes.
10. Honorer le caractère sacré de la vie privée et maintenir la confidentialité de tout ce qui nous est confié à titre confidentiel.
11. Respecter les lois locales relatives à la divulgation d'informations en cas d'abus sexuels, de mise en danger d'enfants et d'intention de se faire du mal ou d'en faire à autrui.

12. Faire preuve de prudence et de précaution dans l'utilisation de techniques susceptibles d'entraîner des effets secondaires potentiellement nocifs.
13. Reconnaître que, quel que soit notre niveau d'accomplissement spirituel, nous sommes des êtres humains avec des personnalités, des limitations, des motivations et des besoins humains.
14. Ne pas rechercher ni prétendre à des privilèges élevés ou de statut glorifié du fait de notre rôle d'enseignants spirituels.
15. Ne jamais manipuler, exploiter ou tromper un étudiant pour satisfaire nos aspirations, besoins ou désirs personnels.
16. Établir et maintenir des limites professionnelles claires et saines avec tous les étudiants, employés et associés.
17. Ne jamais abuser de la confiance des étudiants en les exploitant par des tentatives injustes, coercitives ou trompeuses pour obtenir de l'argent ou du travail gratuit. (Cela n'inclut pas les frais raisonnables pour les services, les dons d'argent et de temps, ou le travail bénévole offert librement.)
18. Être particulièrement attentif aux limites sexuelles règlementées avec les étudiants — et les respecter en toutes circonstances.
19. Cultiver et pratiquer l'honnêteté, l'intégrité, la compassion, l'humilité et l'empathie.
20. S'engager dans une autoréflexion continue, l'apprentissage constant et le développement personnel holistique et global.
21. Réévaluer régulièrement nos motivations pour servir en tant qu'enseignants et surveiller l'intégrité de nos paroles et de nos actions.
22. Encourager les retours d'information sur nos propres méthodes et comportements — et prendre ces retours au sérieux. Cela inclut les plaintes déposées auprès de l'ASI.
23. Régler rapidement tous les problèmes personnels, les préoccupations ou les difficultés susceptibles d'affecter notre compétence professionnelle.
24. Offrir du soutien à nos collègues et aux autres membres de l'ASI, dans la mesure de nos capacités et de nos disponibilités.
25. Utiliser l'IA de façon transparente et responsable, y compris ne pas revendiquer le travail généré par l'IA comme étant le nôtre.

Ce Code d'honneur sera continuellement réévalué et périodiquement révisé. Nous reconnaissons également que beaucoup de ces directives abordent des questions hautement complexes et nuancées. Des documents supplémentaires pourront également être créés pour refléter de nouvelles perspectives et analyses. Nous accueillons favorablement les retours d'information honnêtes, les discussions ouvertes, les perspectives diverses et les analyses pertinentes. Veuillez envoyer vos réflexions et idées à info@spiritual-integrity.org.